

Ne pas transmettre, diffuser, publier ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



**Amundi¹ enregistre son document de base
auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**

- **Avec 954 milliards d'euros d'encours sous gestion au 30 juin 2015, Amundi est le leader européen de la gestion d'actifs, et figure parmi les dix premiers gestionnaires d'actifs au monde², exerçant ses activités au sein de 30 pays répartis sur les cinq continents**
- **Amundi a développé un modèle industriel unique, bâti autour de deux segments de clientèle : clients *retail* et institutionnels, auxquels il fournit une gamme complète de solutions d'épargne sur mesure**
- **Comme en témoigne son historique de croissance rentable depuis sa création, Amundi bénéficie d'une profitabilité récurrente et solide, fondée sur la diversité de ses activités et sur un modèle industriel innovant lui permettant de réaliser des économies d'échelle**
- **Le potentiel de développement organique d'Amundi offre des opportunités en termes de création de valeur additionnelle, associée à une croissance externe ciblée et disciplinée.**

Le 7 octobre 2015 – Amundi annonce aujourd'hui l'enregistrement de son document de base auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.15-073 en date du 6 octobre 2015.

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du processus d'introduction en bourse de la société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. L'opération reste soumise à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus correspondant et aux conditions de marché.

Le document de base d'Amundi est disponible sur les sites Internet de la société (www.amundi.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la société, 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris. Amundi attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré par l'AMF.

Yves Perrier, Directeur Général d'Amundi, a déclaré : « Depuis sa création en 2010, Amundi est devenu un leader européen. S'appuyant sur un business model diversifié, Amundi s'est

¹ Le changement de dénomination sociale d'Amundi Group en Amundi a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 30 septembre 2015, avec effet et à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Les procédures relatives à ce changement de dénomination sociale d'Amundi Group en Amundi sont en cours auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

² Source : IPE, « Top 400 asset managers », étude publiée en juin 2015 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2014.

inscrit dans une dynamique de croissance forte de son activité et de ses résultats. Le projet d'introduction en bourse constitue une prochaine étape de la croissance d'Amundi. »

Amundi – Leader européen de la gestion d'actifs³

Amundi a été créée lors de la fusion des activités de Crédit Agricole Asset Management et Société Générale Asset Management. Avec 954 milliards d'euros d'encours sous gestion au 30 juin 2015 contre 670 milliards en décembre 2009, Amundi est devenu depuis le *leader* européen de la gestion d'actifs⁴, exerçant ses activités au sein de 30 pays, seul acteur européen à figurer parmi les dix premiers gestionnaires d'actifs au monde.

Organisé autour d'une démarche orientée client, Amundi bénéficie d'un modèle innovant et créateur de valeur et d'une organisation industrielle bâtie autour de deux métiers : la fourniture de solutions d'épargne à des clients *retail* (251 milliards d'euros d'encours sous gestion au 30 juin 2015) reposant sur des approches locales et sur mesure, à travers des réseaux de distribution; et la fourniture de solutions d'investissements à des clients institutionnels (703 milliards d'euros d'encours sous gestion au 30 juin 2015) à qui Amundi fournit un large éventail de services offrant un haut niveau de performance.

Le *business model* diversifié d'Amundi, en termes de clientèles, de classes d'actifs, d'expertises et de géographies lui garantit une performance financière solide. Son modèle industriel générant des économies d'échelle, associé à un effort continu de maîtrise des coûts, lui a permis d'atteindre un coefficient d'exploitation de 52,6% en 2014.

Amundi bénéficie d'une croissance rentable, grâce à un effort continu de maîtrise des coûts, des synergies opérationnelles et des investissements permanents qui permettent à Amundi de renforcer sa capacité d'investissement et de distribution. Amundi a enregistré un résultat net part du Groupe de 490 millions d'euros en 2014⁵.

Amundi bénéficie d'une structure financière et d'une base de capital solides ainsi que d'une absence d'endettement net, gage de flexibilité financière et stratégique.

Le développement organique reste la priorité du Groupe, complété par des acquisitions disciplinées et ciblées, afin de renforcer l'expertise produit d'Amundi, élargissant ses réseaux et canaux de distribution et étendant sa présence géographique principalement en Europe et en Asie.

Amundi / Relations Presse

Natacha Sharp

+33 1 76 37 86 05

natacha.sharp@amundi.com

Amundi / Relations Investisseurs

Cyril Meilland, CFA

+33 1 76 32 17 16

cyril.meilland@amundi.com

³ Source : IPE, « Top 400 asset managers », étude publiée en juin 2015 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2014.

⁴ Source : IPE, « Top 400 asset managers », étude publiée en juin 2015 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2014.

⁵ Résultat net part du Groupe 2014 retraité pour tenir compte de l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes, applicable au 1er janvier 2015.

Chandos Communications

Louise Tingström

+44 (0) 7899 066 995

ltingstrom@chandoscomms.com

A propos d'Amundi :

Avec 954 milliards d'euros d'encours sous gestion au 30 juin 2015, Amundi est le *leader* européen de la gestion d'actifs et figure parmi les dix premiers gestionnaires d'actifs au monde⁶. Acteur global, Amundi exerce ses activités selon deux lignes métiers : *Retail* (gestion de produits d'épargne distribués par les réseaux des groupes Crédit Agricole et Société Générale en France et à l'international, d'autres réseaux bancaires à l'international par l'intermédiaire de partenariats de distribution ou de co-entreprises de gestion, et des distributeurs tiers, en France et à l'international) et Institutionnels (y compris souverains, entreprises, assureurs des groupes Crédit Agricole et Société Générale, et autres investisseurs institutionnels). Il est présent dans 30 pays répartis sur les 5 continents, ayant ancré sa présence à l'international à la suite d'opérations de croissance organique, d'acquisitions et de la construction de partenariats de longue durée.

Avertissement

Vous êtes invités à lire le document de base qui a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 6 octobre 2015 sous le numéro I.15-073. Le document de base contient une description détaillée d'Amundi, de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ses résultats et des facteurs de risques liés à son activité. Il est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Amundi (www.amundi.com).

Amundi attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 du document de base. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives d'Amundi.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Amundi ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Amundi peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amundi n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières imposant l'établissement d'un prospectus ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

L'offre sera ouverte au public en France postérieurement à la délivrance par l'AMF d'un visa sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui sera soumise par la suite auprès de l'AMF.

⁶ Source : IPE, « Top 400 asset managers », étude publiée en juin 2015 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2014.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

Dans les Etats membres autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus, ce communiqué et toute offre potentielle ultérieure sont adressés et destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » dans l'Etat membre concerné et agissant pour leur propre compte, au sens de la Directive Prospectus et de toute mesure de transposition mise en place dans les Etats membres concernés.

Ce document ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les actions d'Amundi ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié et des lois d'Etats américains applicables. Amundi n'a pas enregistré et n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis.

Toute action vendue aux Etats-Unis sera vendue seulement aux « qualified institutional buyers » (tel que défini par la Règle 144A au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié) au titre de la Règle 144A.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni sous réserve du respect des réglementations applicables, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés et à toute autre personne visée par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »).

Les actions d'Amundi sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.